

« Au-delà des différences...
des enfants tout simplement »

Comment participer?

Par cet appel de candidature, nous désirons recueillir le nom des parents intéressés à contribuer à la qualité des services offerts aux élèves HDAA. Par la suite le comité de parents désignera, parmi les noms recueillis, les parents qui siègeront au Comité.

- ✦ Les membres se réunissent au moins trois fois par année. Ils se dotent de modalités de travail variables et leur mandat est renouvelable.
- ✦ Les réunions se tiennent habituellement par conférence téléphonique le premier mercredi du mois.
- ✦ Le calendrier des réunions régulières est établi à la première rencontre du Comité.

Gabriel,

13 ans, souffre du Syndrome Gilles de la Tourette...
mais il connaît tous les modèles d'automobiles existants!

Guillaume,

8 ans, est autiste...
mais il patine tous les samedis avec son père!

Véronique,

12 ans, est malentendante...
mais elle téléphone à sa grand-mère tous les jours!

Clovis,

11 ans, a des troubles d'apprentissage...
mais il collectionne les pierres précieuses!

Juliane,

10 ans, est trisomique...
mais elle attache ses lacets toute seule!

Simon,

14 ans, est hyperactif...
mais il fait des casse-têtes de 1000 morceaux!



Commission scolaire
de la Baie-James

SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES
221-A, PLACE QUÉVILLON C.P. 70
LEBEL-SUR-QUÉVILLON (QUÉBEC) J0Y 1X0
TÉLÉPHONE : 819 755-4833, POSTE 5224
TÉLÉCOPIE : 819 755-4763
COURRIEL : TREMBLAY.BIANCA@CSBAIEJAMES.QC.CA
MISE À JOUR : SEPTEMBRE 2015



Commission scolaire
de la Baie-James

*Le Comité
consultatif
des services
aux élèves
HDAA,
est-ce que
cela vous
concerne?*

L'élève au cœur
de notre avenir

Les membres,



Si ... votre enfant fréquente une école de la Commission scolaire de la Baie-James,

et...

qu'il éprouve des difficultés d'apprentissage,

ou ...

qu'il éprouve des difficultés d'adaptation,

ou ...

que votre enfant a un handicap physique, intellectuel, ou sensoriel

Alors,

le comité consultatif des services aux élèves HDAA,

cela vous regarde!

✦ **Des parents (6)**

Six parents d'enfants handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage siègent au comité ÉHDAA.

✦ **Des employés de la Commission scolaire qui dispensent des services aux ÉHDAA (3)**

Un enseignant, un professionnel et un employé de soutien.

✦ **Des cadres de la Commission scolaire (2)**

✦ Une direction d'école et la direction générale adjointe.

✦ **Un représentant des organismes œuvrant dans la communauté et qui dispensent des services aux ÉHDAA (1)**

Celui-ci est désigné par le CRSSS.

Le comité doit être formé majoritairement de parents. Toutes ces personnes ont droit de vote, sauf la directrice générale adjointe.

À quoi sert

le Comité consultatif ÉHDAA?

- ✦ Le Comité donne son avis sur l'organisation des services aux élèves HDAA;
- ✦ La Commission scolaire doit consulter le comité sur les normes d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA;
- ✦ Le Comité donne son avis sur l'affectation des ressources financières allouées aux services aux élèves HDAA;
- ✦ La Commission scolaire doit consulter le comité sur l'utilisation du budget pour les services aux élèves HDAA;
- ✦ À la demande d'un parent, le comité peut donner son avis sur l'application d'un plan d'intervention;
- ✦ Votre enfant a droit à son plan d'intervention personnalisé;
- ✦ Vous avez le droit de participer à son élaboration.